

## Concours photos 10 ans de Bovineo

### 1 THEME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : « Être éleveur à Bovineo en 2023 c'est ... (surprenez nous !) »

Quartres catégories « la plus originale », « la plus drôle », « la plus photogénique » « la plus plébiscitée sur les réseaux »

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

### 2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux éleveurs de bovins commercialisant des animaux avec Bovineo OU client en Nutrition Animale Cavac. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Les photos doivent être conformes aux règles de bien-être animal et respecter les règles de décences. En cas de non-respect de ces 2 conditions, Bovineo se réserve le droit d'exclure les photos du concours.

### 3 DUREE ET DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert jusqu'au vendredi 15 septembre 2023

Comment déposer ses photos :

- Soit sur le site Bovineo, via le formulaire de contact. Elles seront ensuite publiées au fur et à mesure sur le compte Facebook de Bovineo. En précisant le nom de l'exploitation et sa commune (en cas de doublons dans les noms) <https://www.bovineo.fr/contact/>
- Soit sur Facebook directement avec le #10ansbovineo et le nom de l'exploitation

L'application du #10ansbovineo ou le dépôt de la photo équivaut à acceptation des règles évoqué ci-dessus et autorisation d'utilisation par Bovineo dans le cadre de la communication autour des 10 ans de Bovineo.

### 4 MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter plusieurs photographies. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos.

Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de Bovineo.

## **5 JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION**

Un jury sera constitué par quelques administrateurs et salariés de Bovineo pour sélectionner les photographies gagnantes.

Les photographies seront jugées sous quatre catégories : la PLUS ORIGINALE, la PLUS DROLE, la PLUS PHOTOGENIQUE, et la PLUS PLEBISCITEE SUR LES RESEAUX.

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. (éleveur ne travaillant pas avec Bovineo ou CAVAC, non-respect du bien-être animal, non-respect des règles de décences, non-respect des règles de sécurités ...)

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

## **6 PRIX ET RECOMPENSES**

Quatre lots d'une valeur de 40€ chacun sont mis en jeu. Les récompenses seront attribuées aux clichés sélectionnés, lors de l'anniversaire de Bovineo le vendredi 22 septembre 2023. Les gagnants seront informés lors de l'évènement, en cas d'absence, ils seront prévenus par téléphone partir du 25 septembre 2023. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

## **7 INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.